

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 juillet 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMANT - M. IBARS - A. KELLY - JD. POUSSIER - M. PEREZ - B. DANIS - C. AZAIS - S. MARTI - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - L. GASC par JC. ARAGON - C. PROUTEAU par G. REQUENA - N. LECLERC par C. AZAIS - D. CUPOLI par B. DANIS - S. JEAN par L. DELAITE - W. BIGNON par D. VIALAS - C. PINO par C. BASTIDE

Absents : JF. MARY - A. CHOUKROUN

10. Tarifs du parking camping-car

Les tarifs 2022 du parking des camping-cars sont présentés au conseil municipal :

Tarifs 24 H en TTC			
	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
	01/01 au 31/03	01/04 au 30/06	01/07 au 30/09
	01/11 au 31/12	01/10 au 31/10	
2014	4,00 €	6,00 €	12,00 €
2022	5,00 €	7,00 €	13,00 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider les tarifs 2022 proposés ci-dessus applicables au 1^{er} octobre 2022.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 22/07/2022

SLOW

ID : 034-213401508-20220719-DEL22_07_19_10-DE

LE CONSEIL
Où l'exposé de l'Adjoint

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Valide les tarifs 2022 proposés ci-dessus applicables au 1^{er} octobre 2022.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

